



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du Conseil de la
Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 5 juillet 2011 à 13 h 30
en la salle de conférence de la MRC située au 145, rue Soucy à Matane.**

Présences :

- M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Claude Canuel, maire de Matane
Yvan Côté, maire de Sainte-Paule
Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric

Les membres sont tous présents et forment le quorum sous la présidence du préfet, monsieur Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Olivier Banville directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Édifice de La Matanie :
 - 3.1 Suivi des travaux;
 - 3.2 Autorisation paiement DESSAU;
 - 3.3 Autorisation paiement facture de Frima Studio – Rachat du système de sécurité (contrôle d'accès) – 3 000 \$ plus taxes;
 - 3.4 Acceptation de la proposition de Télécommunications de l'Est – Rachat de panneaux de contrôle Northern computer usagés (4) pour un montant de 2 000 \$ à déduire sur le prix d'achat d'un système de contrôle d'accès S2-Pronto;
- 4- Mandat au directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme pour l'embauche du candidat recommandé par le comité de sélection pour le poste de conseiller en environnement et cours d'eau;
- 5- Cours d'eau – rapport d'inspection (2011-06-16);
- 6- Période de questions;
- 7- Varia;
- 8- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 440-07-11

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

Édifice de La Matanie – suivi des travaux

Les membres du comité sont informés du début des travaux de réaménagement en date du 27 juin 2011. Des clefs de l'édifice ont été remises à l'entrepreneur. Les locataires ont tous été avisés.

RÉSOLUTION 441-07-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION PAIEMENT DESSAU

CONSIDÉRANT la résolution numéro 653-11-10 acceptant la soumission de *DESSAU* au prix forfaitaire 38 250 \$ de plus les taxes applicables, et de confier le mandat des travaux d'ingénierie pour la préparation des plans, devis et documents requis pour la réalisation des travaux de rénovation et de réaménagement requis pour l'Édifice de La Matanie;

CONSIDÉRANT la facture F015-91766 datée du 27 avril 2011 et relative aux honoraires professionnels pour les travaux d'ingénierie réalisés à 100 %, au montant de 38 250 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la note de crédit NC015-10149 datée du 14 juin 2011 et spécifiant que les travaux à ce jour sont réalisés à 75 %, au montant de 9 562,50 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise le paiement des honoraires professionnels à la firme *DESSAU* totalisant à ce jour un montant de 28 687,50 \$ plus les taxes applicables et ce, à même le règlement d'emprunt 247-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 442-07-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE DE FRIMA STUDIO – RACHAT DU SYSTÈME DE SÉCURITÉ (CONTRÔLE D'ACCÈS)

CONSIDÉRANT le système de sécurité et de contrôle d'accès de l'édifice avait été acquis par Frima Studio au moment de la location des espaces anciennement utilisés par la firme Diarough pour la taille de diamants;

CONSIDÉRANT la fin du bail de location des espaces par Frima Studio et l'intérêt pour la MRC de procéder au rachat du système de sécurité (contrôle d'accès) de l'édifice pour un montant de 3 000 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise le rachat du système de sécurité (contrôle d'accès) et le paiement de la facture de Frima Studio au montant de 3 417,75 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

Madame Victoire Marin, maire de la municipalité de Grosses-Roches, mentionne qu'elle se retire de la discussion pour le prochain sujet. Il est 14 h

RÉSOLUTION 443-07-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST – RACHAT DE QUATRE (4) PANNEAUX DE CONTRÔLE NORTHERN COMPUTER USAGÉS

CONSIDÉRANT la proposition de Télécommunications de l'Est relative au rachat de quatre (4) contrôleurs Northern Computer usagés pour un montant de 2 000 \$ à déduire sur le prix d'achat d'un système de contrôle d'accès;

CONSIDÉRANT l'estimation budgétaire pour un système de contrôle d'accès :

- S2-Pronto, boîtier, logiciel et une carte pour 2 lecteurs, soit 1 895 \$
- Carte d'expansion S2Pronto 2 lecteurs, 4 entrées, 4 sorties, soit 695 \$ ch.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise la vente à Télécommunications de l'Est, de quatre (4) contrôleurs Northern Computer usagés pour un montant de 2 000 \$;

QUE le montant sera à déduire sur le prix d'achat d'un système de contrôle d'accès : S2-Pronto 1 895 \$, de deux cartes d'expansion S2Pronto 1 390 \$ totalisant 3 285 \$, déduit de 2 000 \$, soit un montant de 1 285 \$ plus les taxes applicables, imputable au règlement 247-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Victoire Marin, maire de la municipalité de Grosses-Roches, reprend son siège pour le prochain sujet. Il est 14 h 05.

RÉSOLUTION 444-07-11

MANDAT AU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME POUR L'EMBAUCHE DU CANDIDAT RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE CONTRACTUEL DE CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT ET COURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 313-05-11 du Conseil autorisant l'affichage du poste contractuel de conseiller en environnement et cours d'eau, pour un remplacement de congé de maternité, et mandatant les membres du comité administratif dans le cadre du processus de sélection et d'embauche;

CONSIDÉRANT QUE la rencontre du comité de sélection se tiendra le 7 juillet 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

DE mandater monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, pour l'embauche du candidat qui sera recommandé par le comité de sélection, suite aux entrevues du 7 juillet 2011, pour le poste contractuel de conseiller en environnement et cours d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Cours d'eau – rapport d'inspection (2011-06-16) – dossier # 704-154

Le directeur du service de l'aménagement informe les membres du comité d'un dossier affectant la carrière située à proximité de la rue Antonio-Deschênes à Matane. Suite à un signalement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une inspection a été réalisée et des travaux d'aménagement ont été constatés dans un cours d'eau en aval du lac Bernier, tributaire de la rivière Matane. Afin de voir au respect du règlement numéro 242-2010, les membres du comité demande la tenue d'une rencontre avec l'exploitant du site.

Monsieur Claude Camuel, maire de la ville de Matane, quitte son siège. Il est 14 h 15

PÉRIODE DE QUESTIONS

PIQM, volet III.

Les membres du comité discutent de l'opportunité que la MRC dépose une demande d'aide financière auprès du MAMROT dans le but de mettre en place un service de génie civil. Le projet visant l'embauche d'un ingénieur et d'un technicien en génie civil. Le maximum prévu par le programme est trois personnes. L'objectif est d'adopter une résolution autorisant le dépôt d'une demande au PIQM, volet III lors de la séance du 17 août prochain. Monsieur Banville préparera un projet pour fins de discussions.

Base de décision- remboursement CLD

Le préfet demande que les chiffres soient clarifiés en fonction des données réelles de l'année 2010.

Suivi dossier PALÉE

Le lancement est prévu pour le début de l'automne en collaboration avec le CLD.

Forum - (Élus et comités de développement)

Les membres du comité discutent du projet de Forum prévu au Plan de travail du Pacte rural. Il est convenu que la date doit être fixée rapidement et le programme défini avec le CLD. Un avant-projet pour le 17 août est souhaité.

VARIA

- a) PIQM volet III.
- b) Base de décision - remboursement CLD
- c) Suivi dossier PALÉE
- d) Forum (Élus et comités de développement)

RÉSOLUTION 445-07-11

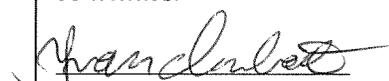
Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 14 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Yvan Imbeault
Préfet


Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.


Yvan Imbeault, préfet

4